



PROMOTEUR DE COMPÉTENCES

11 boulevard des Récollets
31078 Toulouse Cedex 4
Tél : 05 61 14 51 63

Contact

Responsable projet :
Julia JAYR-MATHIEU
julia.jayr-mathieu@opcalia-mp.com

Votre contact :



Fonds Unique
de Péréquation



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE L'EMPLOI

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DES RELATIONS SOCIALES
ET DE LA SOLIDARITÉ



NEW VISTA 0 563 499 520

MIEUX

évoluer | comprendre | s'intégrer | s'adapter



FILAMO

L'acquisition des compétences
de base donne accès aux

MIEUX





Le développement des compétences de base : Un atout pour les salariés et les entreprises

Face aux évolutions technologiques, aux mutations économiques et à leur impact sur le contenu et la structure des emplois, un accompagnement spécifique est nécessaire pour reconnaître, adapter et développer les compétences des salariés les moins qualifiés. Souvent, ces salariés ont des difficultés pour comprendre et s'exprimer, ce qui ne les empêche pas d'exercer leur métier, mais freine leur évolution professionnelle et sociale.

L'organisation actuelle des entreprises nécessite des capacités d'adaptation

Le salarié ne peut s'adapter que s'il possède les compétences fondamentales pour :

- Evoluer au sein de son emploi (assimiler de nouveaux modes opératoires, apprendre à apprendre, lire des consignes et rédiger des comptes rendus, réagir face à une situation imprévue, communiquer avec ses collègues, sa hiérarchie...),
- Améliorer son efficacité (mieux comprendre son poste de travail pour réagir plus efficacement).

De l'acquisition de ces compétences dépendent l'aisance du salarié dans son emploi, son autonomie et sa capacité à prendre des initiatives. Un socle de compétences de base solide et des méthodes d'apprentissage permettront à ces salariés de se prévaloir d'une meilleure employabilité et de se prémunir contre un licenciement.

FILAMO

Favoriser l'intégration des salariés de bas niveaux de qualifications

OPCALIA Midi-Pyrénées, en partenariat avec l'Etat et le Fonds Unique de Péréquation, s'engage dans la promotion de l'acquisition des compétences de base auprès des entreprises, quelle que soit leur taille ou leur secteur d'activité.

Une double volonté

- **Se situer en amont des situations d'exclusion : faire du préventif plutôt que du curatif.**
- **Créer les conditions favorables au dialogue social dans l'entreprise.**

Un double objectif

- **Améliorer l'employabilité des salariés** parmi les plus fragiles par une approche alternant apports collectifs et apports individualisés.
- **Accompagner les entreprises dans des démarches d'anticipation leur permettant de faire face aux évolutions de l'emploi** et de répondre aux besoins en compétences.

En vertu de l'article L. 930-1 du Code du travail, l'employeur doit assurer l'adaptation des salariés à leur poste de travail et veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi, au regard notamment de l'évolution des emplois, des technologies et des organisations.

MIEUX pour l'entreprise

- **Analyse** des situations spécifiques.
- **Présentation de la démarche** aux différents niveaux d'encadrement.
- Elaboration d'un **programme pédagogique spécifique** à chaque salarié à partir de son poste de travail et des situations qu'il rencontre.
- Mise en œuvre pour le salarié de **formations individuelles d'environ 100 heures**.
- **Accompagnement possible par un consultant pendant 1 à 8 journées** pour faciliter la communication interne (encadrement, direction générale, institutions représentatives du personnel, salariés) et aider l'entreprise à développer les actions lui permettant de répondre aux besoins en compétences.

Intérêts

- Evolution professionnelle des salariés,
- Fidélisation des salariés,
- Meilleure communication entre les salariés (plus de sécurité),
- Meilleure image de l'entreprise,
- Meilleure compétitivité de l'entreprise (réduction des coûts cachés).

Opportunités

Financement à 100 % :

- de l'accompagnement des consultants
- du coût pédagogique de la formation
- des salaires

MIEUX pour le salarié

Intérêts

Epanouissement professionnel

Mieux comprendre et s'exprimer pour évoluer professionnellement et socialement et être plus autonome dans sa fonction.

Acquérir des compétences de base :

- Mieux remplir un bon de livraison,
- Mieux communiquer sur un chantier,
- Mieux lire un plan, des consignes de sécurité...
- Mieux calculer un dosage, une commande de matériaux...

Accompagnement personnalisé

Formation :

- adaptée au poste de travail
- dispensée hors de l'entreprise
- pendant 3 à 4 mois

